

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 04 mai 2021

Formation : accélération de l'apprentissage. La Croix-Rouge française formera 1 600 apprentis à partir de septembre parmi lesquels 500 seront accueillis dans ses établissements sanitaires et médico-sociaux

La Croix-Rouge française annonce vouloir former 1 600 apprentis aux métiers du sanitaire et social dans toute la France à la rentrée de septembre 2021. Une volonté qui marque, quelques jours après la publication de l'arrêté du 12 avril 2021 du ministère des solidarités et de la santé favorisant les conditions d'accès aux métiers d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture, une réelle accélération de la formation de professionnels d'un secteur en forte tension. 500 de ces 1 600 apprentis seront embauchés comme apprentis au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux de la Croix-Rouge française.

"En se dotant de son Centre de Formation des Apprentis en 2020, la Croix-Rouge française a accéléré l'insertion de ses apprenants tout en aidant ses propres établissements et ceux de ses nombreuses entreprises partenaires à se doter de personnels qualifiés, très difficiles à recruter à l'heure actuelle dans le secteur sanitaire et social. Avec cette nouvelle étape importante, la Croix-Rouge française poursuit le déploiement de sa double stratégie en faveur des jeunes et de la formation des métiers en tension" Jean-Christophe Combe, directeur général de la Croix-Rouge française.

Répondre aux besoins du secteur sanitaire et social en forte tension

La population senior grandissant d'année en année, de nombreux établissements du secteur sanitaire et médico-social rencontrent de très grandes difficultés pour recruter du personnel qualifié. C'est le cas de la Croix-Rouge française mais aussi d'autres grands groupes du secteur qui peinent à recruter des aides-soignants pour prendre soin des personnes âgées. Cet état de fait a été entendu par les instances de l'Etat puisque le ministère de la solidarité et de la santé a supprimé la fixation de la capacité d'accueil des formations d'aides-soignantes et auxiliaires de puériculture pour l'apprentissage dans le cadre d'un arrêté le 12 avril 2021. Cette décision va permettre d'ouvrir de réelles perspectives aux étudiants sur les métiers du sanitaire et du médico-social.

1640 places de formation dans toute la France :

- Auvergne-Rhône Alpes : 200
- Bourgogne Franche-Comté : 60
- Bretagne : 120
- Centre Val-de-Loire : 130
- Grand-Est : 200
- Hauts de France : 80
- Ile-de-France : 150
- Nouvelle Aquitaine : 100
- Normandie : 150
- Occitanie : 200
- Pays de la Loire : 50
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 200

Aider les étudiants à s'insérer professionnellement et à financer leurs études

La Croix-Rouge française entend former 1600 apprentis qui seront accueillis dans ses propres établissements sanitaires et médico-sociaux (500 postes à pourvoir dans toutes les régions de France) et dans ses entreprises partenaires (Orpea, Korian...). De nombreux métiers sont prioritairement concernés: aides-soignants, auxiliaires de puériculture, secrétaire médicale et médico-sociale, technicien de l'intervention sociale et familiale, accompagnant éducatif et social... tous en forte tension et très recherchés sur le marché du travail.

5 métiers privilégiés pour l'apprentissage :

Aide soignante
Auxiliaires de puériculture
Secrétaire médicale et médico-sociale
Technicien de l'intervention sociale et familiale
Accompagnant éducatif et social

Cette voie d'accès au diplôme leur permet de bénéficier d'une rémunération de 800 à 1600 euros brut/mois sur toute la période du contrat mais surtout d'acquérir une expérience qui leur permet de gagner en confiance et de se professionnaliser. Les apprentis bénéficient dans la grande majorité des cas, d'une offre d'emploi en CDI dans leur entreprise d'accueil dès la fin de leurs études. En effet, près de 100% des étudiants trouvent un emploi en CDI moins de 6 mois après l'obtention de leur diplôme. Une situation qui leur est extrêmement avantageuse.

Modalités d'admission :

Etre âgé de 16 à 29 ans
Date limite de candidature : 13 juin 2021
Rentrées en septembre 2021 et janvier 2022

Accompagner les partenaires de la Croix-Rouge française sur le plan national

Pour accélérer cette relation gagnant-gagnant avec ses partenaires, **la Croix-Rouge française met en place de nombreux contrats de partenariat avec des entreprises sur le plan national** notamment avec Korian, Orpéa et d'autres grands groupes du secteur qui recrutent des aides-soignants spécialisés dans l'accompagnement des personnes malades, âgées et fragiles.

Cette approche nationale permet aux grands acteurs d'**aborder le recrutement de manière plus efficace en limitant les points d'entrée avec les 55 sites de formation** de la Croix-Rouge française (Instituts de Formations en Soins Infirmiers (IFSI), Instituts de Formation d'Ambulanciers (IFA), Instituts de Formation d'Aide-Soignant (IFAS), Instituts de Formation d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP)...) et en pourvoyant l'ensemble de leur réseau réparti sur tout le territoire.

A propos de la filière formation de la Croix-Rouge française

Sur le seul champ de la formation, la Croix-Rouge française compte 101 établissements de formation répartis sur tout le territoire français et d'Outre-mer. Organisé en 12 Instituts Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS), elle forme chaque année 18 000 personnes à 22 métiers du sanitaire et social par la voie de la formation diplômante classique, en alternance et en VAE, plus de 145 000 professionnels dans les domaines du sanitaire et social et de la santé et sécurité au travail, et accompagne 5 000 personnes par le biais de formations préqualifiantes pour leur permettre de découvrir un métier, se remettre à niveau ou construire leur projet professionnel.